

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 14 mars 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaiet présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à M. DELEU), Gérard DUMONT (procuration à R. PRUD'HOMME), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Alain LEROY.

Objet : 2022-03/15 Information  
sur les marchés à procédure  
adaptée

Madame Elisabeth MARIN est élue secrétaire de séance.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 modifiée par celle en date du 19 septembre 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil municipal au maire,

Monsieur le maire informe l'assemblée des accords-cadres signés à la suite d'une procédure adaptée :

✓ Marché de consommables informatiques

Avenant de prolongation d'1 an notifié le 9 février 2022 (marché initial du 22 octobre 2018)

Avec ACIPA  
4 rue Ampère  
ZA La Borie 1  
BP 30  
43 120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Montant mini : 3 000 €

Montant Maxi : 12 000 €

REÇU LE

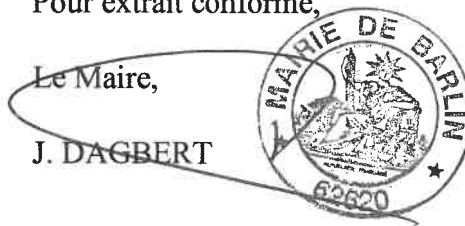
25 MAR. 2022



Pour extrait conforme,

Le Maire,

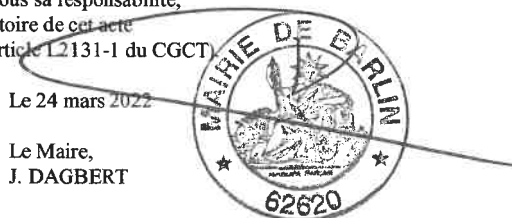
J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT)

Le 24 mars 2022

Le Maire,  
J. DAGBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 14 mars 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.  
Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à M. DELEU), Gérard DUMONT (procuration à R. PRUD'HOMME), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Alain LEROY.

Objet : 2022-03/16 Information  
sur les marchés à procédure  
adaptée

Madame Elisabeth MARIN est élue secrétaire de séance.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 modifiée par celle en date du 19 septembre 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil municipal au maire,

Monsieur le maire informe l'assemblée des accords-cadres signés à la suite d'une procédure adaptée :

✓ Marché pour l'organisation d'un séjour de ski en avril 2022 pour l'Accueil de Loisirs

Notifié le 12 mars 2022

Avec UCPA SPORTS VACANCES  
21-37 Rue de Stalingrad CS 30517  
94 741 ARCUEIL CEDEX

Pour un montant de 475 € TTC par enfant à la station Val Cenis de Lanslevillard 9 au 16 avril 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



REÇU LE

25 MAR. 2022



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGC)

Le 24 mars 2022

Le Maire  
J. DAGBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 14 mars 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.  
Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à M. DELEU), Gérard DUMONT (procuration à R. PRUD'HOMME), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Alain LEROY.

**Objet** : 2022-03/17 Information  
sur les marchés à procédure  
adaptée

Madame Elisabeth MARIN est élue secrétaire de séance.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 modifiée par celle en date du 19 septembre 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil municipal au maire,

Monsieur le maire informe l'assemblée des accords-cadres signés à la suite d'une procédure adaptée :

✓ **Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Boulevard Arago**

Marché notifié le 4 mars 2022

Avec le cabinet SEMOTEC  
21 rue Thiers  
CS 80027  
62 801 LIEVIN Cedex

Pour un montant de 30 250,00 € HT

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



REÇU LE

25 MAR. 2022



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 mars 2022

Le Maire  
J. DAGBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 14 mars 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à M. DELEU), Gérard DUMONT (procuration à R. PRUD'HOMME), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Alain LEROY.

Objet : 2022-03/18 Information  
sur les marchés à procédure  
adaptée

Madame Elisabeth MARIN est élue secrétaire de séance.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 modifiée par celle en date du 19 septembre 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil municipal au maire,

Monsieur le maire informe l'assemblée des accords-cadres signés à la suite d'une procédure adaptée :

✓ **Marché de programmation artistique/prestation technique/sécurité/prestation de catering soirée du 13 juillet 2022**

Marché notifié le 21 mars 2022

Avec la Société Impérial Show  
33 rue Albert Lagny  
60 150 GIRAUMONT

Pour un montant de 71 090,00 € HT

REÇU LE

25 MAR. 2022



Pour extrait conforme,

Le Maire,

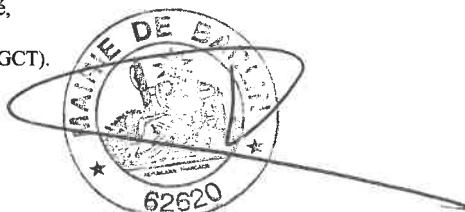
J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 mars 2022

Le Maire,  
J. DAGBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 14 mars 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.  
Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à M. DELEU), Gérard DUMONT (procuration à R. PRUD'HOMME), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Alain LEROY.

Objet : 2022-03/19 Information  
sur les marchés à procédure  
adaptée

Madame Elisabeth MARIN est élue secrétaire de séance.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 modifiée par celle en date du 19 septembre 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil municipal au maire,

Monsieur le maire informe l'assemblée des accords-cadres signés à la suite d'une procédure adaptée :

✓ **Construction d'un centre à destination des professionnels de santé – Relance Lot 9 CVP – suite à mise en liquidation judiciaire du premier attributaire**

- Lot 9 Chauffage – Ventilation – Plomberie  
- EFFET D'O à Aix-noulette  
Pour un montant de 78 617,33 € HT

REÇU LE

25 MAR. 2022



Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT)

Le 24 mars 2022

Le Maire,  
J. DAGBERT

